Une nouvelle fois, Jean-Pierre Sueur a saisi le gouvernement des difficultés auxquelles sont confrontées les familles pour obtenir des certificats de décès (indispensables pour organiser les obsèques) dans les délais requis, compte tenu de la surcharge de travail des médecins dans de nombreux secteurs géographiques. Dans sa réponse, le ministre de la Santé, après diverses considérations, fait une ouverture en évoquant, à titre exceptionnel, la possibilité de mobiliser les infirmiers diplômés d’État.

>> Lire la question et la réponse

Phoca PDF